RCS : LE PUY
Code greffe : 4302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE PUY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00272
Numéro SIREN : 533 337 119
Nom ou dénomination : LEIKH

Ce dépôt a été enregistré le 22/07/2019 sous le numéro de dépôt B2019/002448

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

..... *LE PUY EN VELAY*

Date : 22/07/2019

231449

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2019/002448**
n°de gestion : **2011B00272**
n°SIREN : **533 337 119 RCS Le Puy en Velay**

Le greffier du Tribunal de Commerce du Puy En Velay certifie avoir procédé le 22/07/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

LEIKH - Société par actions simplifiée
route du Puy Lieudit Tabagnon 43260 Saint-julien-chapteuil -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels

231449

(1) **BILAN - ACTIF** DGFiP N° 2050 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS LEIKH — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise route du Puy 43260 ST JULIEN CHAPTEUIL — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 3 3 3 3 7 1 1 9 0 0 0 1 0 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2018

GREFFE du TRIBUNAL de COMMERCE 2011 B 00272 22 JUIL. 2019 B 2019 1002448 43000 LE PUY

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP	8 302	AQ 8 302	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	98 097	AS 84 987	13 109
	Autres immobilisations corporelles	AT	847 122	AU 623 392	223 729
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	17 770	BI	17 770
	TOTAL (II)	BJ	971 291	BK 716 682	254 609
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT	339 112	BU	339 112
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	11 329	BY 856	10 473
	Autres créances (3)	BZ	102 485	CA	102 485
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	456 702	CE	456 702
	Disponibilités	CF	245 349	CG	245 349
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	23 805	CI	23 805
	TOTAL (III)	CJ	1 178 785	CK 856	1 177 929
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 150 077	IA 717 538	1 432 538

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS LEIKH — Néant ☐ *

				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 178 496)		DA	178 496
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	17 850
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	172 938
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	314 150
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	259 093
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	942 528
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	119 407
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	35 874
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	521
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	237 395
	Dettes fiscales et sociales		DY	96 347
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	180
	Autres dettes		EA	284
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
	TOTAL (IV)		EC	490 010
	Ecarts de conversion passif* **(V)**		ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 432 538

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	397 018
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS LEIKH — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA / FB / FC	6 516 738			6 516 738
	Production vendue : biens *	FD / FE / FF				
	Production vendue : services *	FG / FH / FI	52 491			52 491
	Chiffres d'affaires nets *	FJ / FK / FL	6 569 230			6 569 230
	Production stockée*	FM				
	Production immobilisée*	FN				
	Subventions d'exploitation	FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)	FP				18 782
	Autres produits (1) (11)	FQ				6 346
	Total des produits d'exploitation (2) (I)	FR				6 594 358
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*	FS				5 363 662
	Variation de stock (marchandises)*	FT				3 522
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*	FU				4 942
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*	FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*	FW				345 256
	Impôts, taxes et versements assimilés*	FX				56 311
	Salaires et traitements*	FY				327 443
	Charges sociales (10)	FZ				89 287
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations – dotations aux amortissements*	GA				63 274
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations – dotations aux provisions*	GB				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC				521
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD				
	Autres charges (12)	GE				3 030
	Total des charges d'exploitation (4) (II)	GF				6 257 253
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GG				337 105
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL				22 124
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GM				
	Différences positives de change	GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO				
	Total des produits financiers (V)	GP				22 124
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*	GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR				2 203
	Différences négatives de change	GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT				
	Total des charges financières (VI)	GU				2 203
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV				19 921
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GW				357 026

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)** DGFiP N° 2053 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS LEIKH — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	8 784
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	8 784
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	630
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	10 908
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	11 538
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(2 753)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	95 179
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	6 625 268
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 366 174
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	259 093

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	
	– Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	18 782
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9

(7) Détail des produits et charges exceptionnels joindre en annexe) : (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le

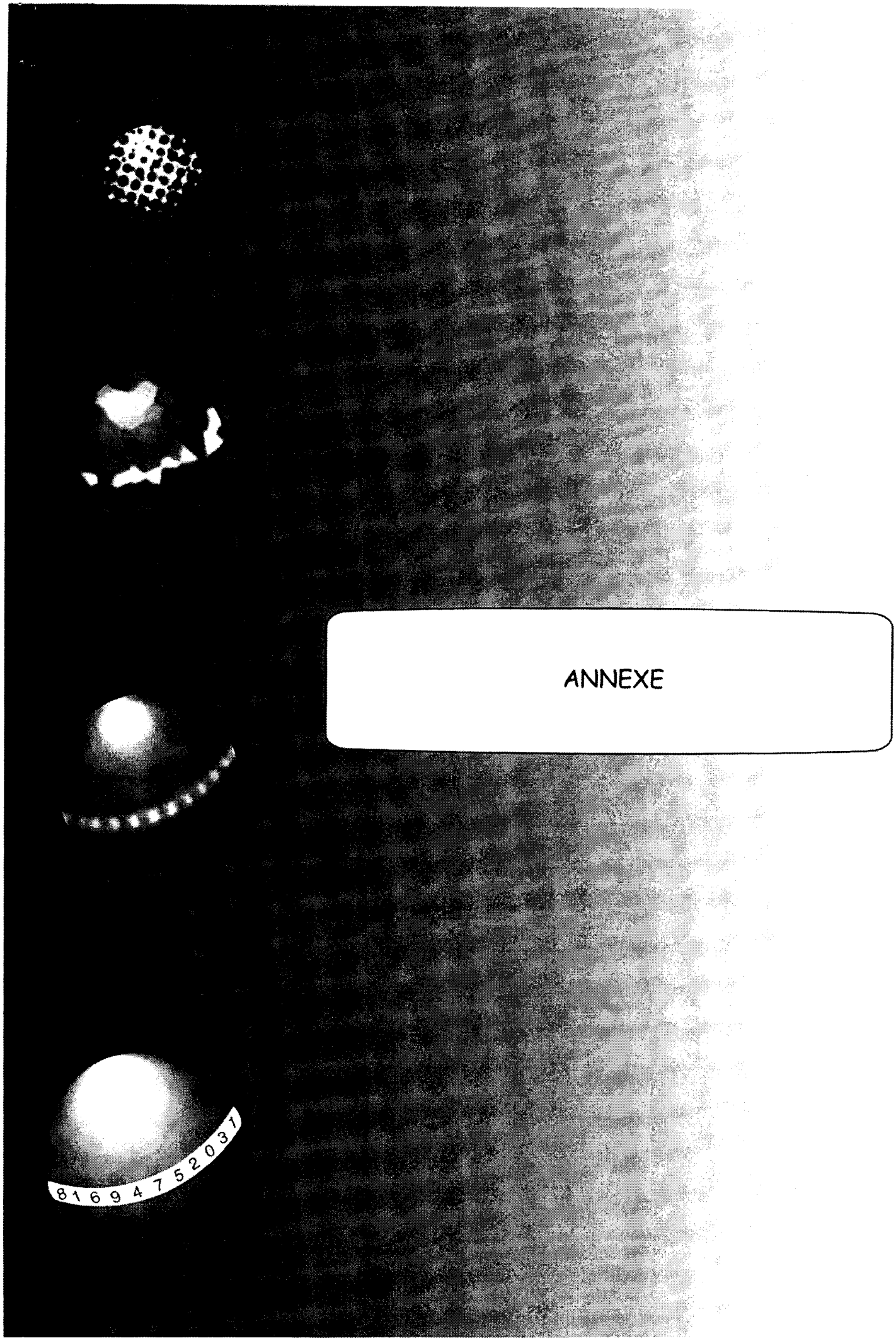
	Exercice N Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales	90	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	540	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	10 908	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		8 784

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group



ANNEXE

SOCIETE : SAS LEIKH **ANNEXE DE BASE**

EXERCICE : 31 Décembre 2018

ELEMENTS		PRODUITS	NON PRODUIT	
			N/S	N/A
I	REGLES & METHODES COMPTABLES			
I - 1	. Méthodes d'évaluation	X		
I - 2	. Calcul des amortissements et provisions	X		
I - 3	. Changement de méthode	X		
I - 4	. Dérogations	X		
I - 5	. Informations complémentaires pour donner l'image fidèle	X		
I - 6	. Autres éléments significatifs			X
II	COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN & AU COMPTE DE RESULTAT			
II - 2	Etat de l'actif immobilisé	X		
II - 3	Etat des amortissements	X		
II - 4	Etat des provisions	X		
II - 5	Etat des échéances, des créances & dettes	X		
II - 6	Informations & commentaires sur :			
II - 6 - 1	Eléments relevant de plusieurs postes du bilan			X
II - 6 - 2	Réévaluation			X
II - 6 - 3	Frais d'établissement			X
II - 6 - 4	Frais de recherche & développement			X
II - 6 - 5	Fonds commercial			X
II - 6 - 6	Intérêts immobilisés			X
II - 6 - 7	Intérêts/éléments de l'actif circulant			X
II - 6 - 8	Différence d'évaluation/éléments fongibles de l'actif circulant			X
II - 6 - 9	Avances aux dirigeants			X
II - 6 - 10	Produits à recevoir	X		
II - 6 - 11	Charges à payer	X		
II - 6 - 12	Charges & produits constatés d'avance	X		
II - 6 - 13	Charges à répartir/plusieurs exercices			X
II - 6 - 14	Composition du capital social	X		
II - 6 - 15	Parts bénéficiaires			X
II - 6 - 16	Obligations convertibles			X
II - 6 - 17	Ventilation du chiffre d'affaires net		X	
II - 6 - 18	Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		X	
III	ENGAGEMENTS FINANCIERS & AUTRES INFORMATIONS			
III - 7	Crédit bail			X
III - 8	Engagements financiers	X		
III - 9	Dettes garanties par des sûretés réelles			X
III - 10	Incidences des évaluations fiscales dérogatoires			X
III - 11	Accroissement & allégement de la dette future d'impôt		X	
III - 12	Rémunération des dirigeants	X		
III - 13	Effectif moyen		X	
III - 14	Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société			X
III - 15	Liste des filiales et participations			X
IV	AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS			X

SOCIETE : SAS LEIKH

Document I

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles généralement applicables en la matière, dans le respect du règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable applicable à la clôture de l'exercice et du principe de prudence. Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices

I-1 Méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des biens inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

Stocks et en cours

Les stocks ont été inventoriés par et sous la responsabilité de l'entreprise.

Nous avons cependant veillé à ce que les méthodes utilisées ne fassent pas apparaître de survaleur.

Les frais financiers ont été exclus de la valorisation des stocks.

Les marchandises en provenance des centrales d'achats sont évaluées au dernier coût d'achat de l'exercice, la rotation des stocks permettant d'assimiler les marchandises restant au dernier jour de l'exercice aux dernières livraisons reçues.

Les marchandises en provenance d'autres fournisseurs sont évaluées, soit au dernier coût d'achat de l'exercice pour les mêmes motifs que précédemment exposés, soit en appliquant au prix de vente un coefficient tenant compte de la marge et des taxes applicables au produit considéré.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais accessoires (droit de mutation, honoraires, frais d'acte, ...) nécessaires à la mise en état de ces biens.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation a été constatée chaque fois que le recouvrement des créances était compromis.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

I-2 Calcul des amortissements et des provisions

L'amortissement des actifs immobilisés est calculé sur les durées normales d'utilisation, soit selon le mode linéaire, soit selon le mode dégressif, en conformité avec les règles et principes comptables applicables à ce jour.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été appréciés à la valeur actuelle, et ont fait si nécessaire, l'objet de provisions pour dépréciation.La durée et les modes utilisés pour l'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivants :

	DUREE	MODE
Installations générales, agencements	5 à 10 ans	linéaire
Matériel outillage	5 ans	linéaire
Mobilier bureau	5 ans	Linéaire et dégressif
Matériel de transport	5 ans	Linéaire

Le tableau 2056 N décrit l'état de ces provisions lorsqu'elles existent.

I-3 Changement de méthode

Aucun changement de méthode est à signaler.

I-4 Dérogations

Aucune dérogation n'a été faite aux règles générales applicables.

I-5 Informations complémentaires

Le crédit d'Impôt Compétitivité EMPLOI (CICE) calculé au titre de l'année 2018 a fait l'objet d'une comptabilisation dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, pour un montant total de 13 205 euros. Le CICE a été comptabilisé, comme cela est préconisé, au crédit du compte 649000 et il apparaît en diminution des frais de personnel.

Le CICE de 2017 a été utilisé pour améliorer le fonds de roulement de l'entreprise.

La société a signé une convention d'intégration fiscale à compter du 1er janvier 2017 avec sa société mère la SAS LYSYA. La convention prévoit que le résultat est calculé comme en l'absence d'intégration.

Aucune autre information complémentaire ne semble devoir être donnée pour respecter le principe de l'image fidèle.

Document II - 2

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur Brute début exercice	Augmentation	Diminution	Valeur Brute fin exercice
Immobilisations Corporelles	938 048	49 474	34 000	953 522
Immobilisations Financières	17 388	383		17 770
TOTAUX	**955 435**	**49 857**	**34 000**	**971 292**

Document II - 3

ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Amortissement début exercice	Augmentation	Diminution	Amortissement fin exercice
Immobilisations Corporelles	676 499	63 275	23 092	716 682
TOTAUX	**676 500**	**63 275**	**23 092**	**716 693**

Document II - 4

ETAT DES PROVISIONS

	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Provisions pour dépréciation	335	521		856
TOTAUX	**335**	**521**		**856**

Document II - 5

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Autres	17 770		17 770
Clients	11 329	11 329	
Personnel	132	132	
Etat	11 545	11 545	
Débiteurs divers	90 809	90 809	
Charges constatées d'avance	23 806	23 806	
TOTAUX	**155 390**	**137 620**	**17 770**

DETTES	Montant brut	A 1 an au +	A +1 an & 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	119 407	97 852	21 555	
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	237 396	237 396		
Dettes fiscales & sociales	96 347	96 347		
Dettes sur immobilisations	180	180		
Groupe et associés	35 875	35 875		
Autres dettes	806	806		
TOTAUX	490 011	468 456	21 555	

Document II - 6 - 10

PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	51 845
Valeur Mobilière de placement	6 702
TOTAUX	58 547

Document II - 6 - 11

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunt et dettes financières diverses	1 036
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédits	38
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	38 254
Dettes fiscales et sociales	50 107
TOTAUX	89 435

Document II - 6 - 12

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges & produits d'exploitation	23 805	
TOTAUX	23 805	

Document II - 6 - 14

CAPITAL SOCIAL

Montant du capital	178 496
Nombre d'actions composant le capital social	11 156
Nominal des actions	16

Document III - 8

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Montant
Intérêts sur emprunt	942
TOTAUX	942

Document III - 12

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait indirectement à donner des rémunérations individuelles.

GREFFE
du TRIBUNAL de COMMERCE
22 JUIL. 2019
43000 LE PUY

LEIKH

Société par Actions Simplifiée au capital de 178.496 euros
Siège social : Route du Puy - Lieudit tabagnon

43260 ST JULIEN CHAPTEUIL

533.337.119 R.C.S LE PUY EN VELAY
N° SIRET : 533.337.119.00010

RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE

PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 MAI 2019

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 qui s'élève à la somme de 259.093 euros de la manière suivante :

- Réserve spéciale « de fonds propres »	8.126 €
- Dividendes	245.432 €
- Autres réserves	5.535 €

Chaque action recevra ainsi un dividende de 22 euros.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale constate que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, ainsi que la partie de ceux-ci éligible ou non éligible à l'abattement mentionné à l'article 158 du Code général des impôts, ont été les suivants :

EXERCICE	31 Décembre 2015	31 Décembre 2016	31 Décembre 2017
DIVIDENDE	0 €	39.046 €	200.808 €
QUOTE PART ELIGIBLE A L'ABATTEMENT (Art. 158 du CGI)	0 €	0 €	0 €
QUOTE PART NON ELIGIBLE A L'ABATTEMENT	0 €	39.046 €	200.808 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Extrait Certifié Conforme
Le Président

Jérôme BOUQUET

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

GREFFE
du TRIBUNAL de COMMERCE
22 JUIL. 2019
43000 LE PUY

LEIKH

SAS au Capital de 178 496 Euros

Route du Puy

Lieudit Tabagnon

43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

RCS LE PUY EN VELAY 533 337 119

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

21 Quai Saint Vincent 69283 LYON Cedex 01 Tél : 04 72 77 11 99 Fax : 04 72 77 11 90
SIREN : 399 105 980 NAF : 6920Z

Jérôme BOUQUET

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

Aux Associés de la société LEIKH,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale du 22 juin 2018, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société LEIKH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La première partie de l'annexe expose les principes, règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des opérations suivantes : immobilisations, stocks et créances.

Dans le cadre de mes appréciations des règles et méthodes comptables suivies par votre société, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe. Je me suis également assuré de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévue de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon,
Le 6 mai 2019

Jérôme BOUQUET
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

	Brut	Amortisseme Depréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	8 302	8 302		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	98 097	84 988	13 110	10 950
Autres immobilisations corporelles	847 122	623 392	223 730	250 598
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	17 770		17 770	17 388
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	971 292	716 682	254 610	278 936
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	339 113		339 113	342 636
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	11 329	856	10 473	10 565
Autres créances	102 485		102 485	46 764
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	456 703		456 703	456 703
Disponibilités	245 350		245 350	394 986
Charges constatées d'avance	23 806		23 806	23 150
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 178 785	856	1 177 929	1 274 803
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 150 077	717 538	1 432 539	1 553 739

	31/12/2018	31/12/2017
Capital	178 496	178 496
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	17 850	17 850
Réserves statutaires ou contractuelles	172 938	152 974
Réserves réglementées		
Autres réserves	314 150	249 650
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	259 094	285 272
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	942 528	884 242
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	119 407	183 221
Emprunts et dettes financières diverses	35 875	56 275
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	521	416
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	237 396	345 200
Dettes fiscales et sociales	96 347	84 112
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	180	
Autres dettes	284	273
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	490 011	669 497
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 432 539	1 553 739

	31/12/2018	31/12/2017
Activité (N N-1)	**6 569 231**	**6 073 457**
Marge globale (N N-1)	**1 197 103**	**1 192 114**
Résultat net (N N-1)	**259 094**	**285 272**
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	18 782	19 342
Autres produits	6 346	5 072
Total produits d'exploitation (I)	6 594 359	6 097 870
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	5 363 662	4 917 273
Variations de stock	3 523	-38 170
Achats de matières premières et autres approvisionnements	4 943	2 239
Variations de stock		
Autres achats et charges externes	345 257	345 776
Impôts, taxes et versements assimilés	56 311	54 321
Salaires et traitements	327 444	298 995
Charges sociales	89 288	68 299
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	63 275	43 661
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	521	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	3 031	2 570
Total charges d'exploitation (II)	6 257 253	5 694 964
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	337 106	402 906
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	22 125	22 162
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total produits financiers (V)	22 125	22 162
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 204	3 567
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total charges financières (VI)	2 204	3 567
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	19 921	18 595
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	357 027	421 501

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	8 785	103
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	8 785	103
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	630	8 004
Sur opérations en capital	10 908	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	11 538	8 004
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-2 754	-7 901
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	95 179	128 328
Total des produits (I+III+V+VII)	6 625 268	6 120 135
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	6 366 174	5 834 863
BENEFICE OU PERTE	259 094	285 272

SOCIETE : SAS LEIKH

Document I

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles généralement applicables en la matière, dans le respect du règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable applicable à la clôture de l'exercice et du principe de prudence. Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices

I-1 Méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des biens inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

Stocks et en cours

Les stocks ont été inventoriés par et sous la responsabilité de l'entreprise.

Nous avons cependant veillé à ce que les méthodes utilisées ne fassent pas apparaître de survaleur.

Les frais financiers ont été exclus de la valorisation des stocks.

Les marchandises en provenance des centrales d'achats sont évaluées au dernier coût d'achat de l'exercice, la rotation des stocks permettant d'assimiler les marchandises restant au dernier jour de l'exercice aux dernières livraisons reçues.

Les marchandises en provenance d'autres fournisseurs sont évaluées, soit au dernier coût d'achat de l'exercice pour les mêmes motifs que précédemment exposés, soit en appliquant au prix de vente un coefficient tenant compte de la marge et des taxes applicables au produit considéré.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais accessoires (droit de mutation, honoraires, frais d'acte, ...) nécessaires à la mise en état de ces biens.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation a été constatée chaque fois que le recouvrement des créances était compromis.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

I-2 Calcul des amortissements et des provisions

L'amortissement des actifs immobilisés est calculé sur les durées normales d'utilisation, soit selon le mode linéaire, soit selon le mode dégressif, en conformité avec les règles et principes comptables applicables à ce jour.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été appréciés à la valeur actuelle, et ont fait si nécessaire, l'objet de provisions pour dépréciation.La durée et les modes utilisés pour l'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivants :

	DUREE	MODE
Installations générales, agencements	5 à 10 ans	linéaire
Matériel outillage	5 ans	linéaire
Mobilier bureau	5 ans	Linéaire et dégressif
Matériel de transport	5 ans	Linéaire

Le tableau 2056 N décrit l'état de ces provisions lorsqu'elles existent.

I-3 Changement de méthode

Aucun changement de méthode est à signaler.

I-4 Dérogations

Aucune dérogation n'a été faite aux règles générales applicables.

I-5 Informations complémentaires

Le crédit d'Impôt Compétitivité EMPLOI (CICE) calculé au titre de l'année 2018 a fait l'objet d'une comptabilisation dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, pour un montant total de 13 205 euros. Le CICE a été comptabilisé, comme cela est préconisé, au crédit du compte 649000 et il apparaît en diminution des frais de personnel.

Le CICE de 2017 a été utilisé pour améliorer le fonds de roulement de l'entreprise.

La société a signé une convention d'intégration fiscale à compter du 1er janvier 2017 avec sa société mère la SAS LYSYA. La convention prévoit que le résultat est calculé comme en l'absence d'intégration.

Aucune autre information complémentaire ne semble devoir être donnée pour respecter le principe de l'image fidèle.

Document II - 2

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur Brute début exercice	Augmentation	Diminution	Valeur Brute fin exercice
Immobilisations Corporelles	938 048	49 474	34 000	953 522
Immobilisations Financières	17 388	383		17 770
TOTAUX	**955 435**	**49 857**	**34 000**	**971 292**

Document II - 3

ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Amortissement début exercice	Augmentation	Diminution	Amortissement fin exercice
Immobilisations Corporelles	676 499	63 275	23 092	716 682
TOTAUX	**676 500**	**63 275**	**23 092**	**716 693**

Document II - 4

ETAT DES PROVISIONS

	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Provisions pour dépréciation	335	521		856
TOTAUX	**335**	**521**		**856**

Document II - 5

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Autres	17 770		17 770
Clients	11 329	11 329	
Personnel	132	132	
Etat	11 545	11 545	
Débiteurs divers	90 809	90 809	
Charges constatées d'avance	23 806	23 806	
TOTAUX	**155 390**	**137 620**	**17 770**

DETTES	Montant brut	A 1 an au +	A +1 an & 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	119 407	97 852	21 555	
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	237 396	237 396		
Dettes fiscales & sociales	96 347	96 347		
Dettes sur immobilisations	180	180		
Groupe et associés	35 875	35 875		
Autres dettes	806	806		
TOTAUX	490 011	468 456	21 555	

Document II - 6 - 10

PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	51 845
Valeur Mobilière de placement	6 702
TOTAUX	58 547

Document II - 6 - 11

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunt et dettes financières diverses	1 036
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédits	38
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	38 254
Dettes fiscales et sociales	50 107
TOTAUX	89 435

Document II - 6 - 12

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges & produits d'exploitation	23 805	
TOTAUX	23 805	

Document II - 6 - 14

CAPITAL SOCIAL

Montant du capital	178 496
Nombre d'actions composant le capital social	11 156
Nominal des actions	16

Document III - 8

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Montant
Intérêts sur emprunt	942
TOTAUX	942

Document III - 12

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait indirectement à donner des rémunérations individuelles.